

VI L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

1. Généralités

L'investissement privé du Canada est une des traditions les plus anciennes qui le relie aux Antilles. L'affluence très considérable de capitaux vers cette région a, sans doute, beaucoup contribué au rendement global de l'économie des divers pays de la région. Les gouvernements antillais continuent à l'encourager, et la plupart de leurs ressortissants l'approuvent.

L'exploitation par les sociétés étrangères aux Antilles a, en conséquence de mouvements de personnel et de transactions générales, probablement aussi constitué une force bienfaisante qui agit dans le sens d'une intégration économique toujours plus marquée de la région.

Le rôle de l'investissement privé dans les pays en voie de développement fait actuellement l'objet de bien des débats dans le monde entier. La discussion aux Antilles a été intense et a parfois porté, plus particulièrement, sur le rôle des entreprises dont le siège social se trouve au Canada. Mais il est aujourd'hui évident que l'activité des sociétés appartenant à des Canadiens ou ayant leur siège au Canada influe considérablement sur l'image publique du pays et sur les relations canado-antillaises en général. Il est donc essentiel de traiter le sujet dans le présent rapport avec franchise et honnêteté.

2. Renseignements sur le capital privé

Étant donné que les intérêts et la réputation du Canada sont essentiellement en jeu, le Comité estime qu'il est aussi nécessaire que légitime pour le gouvernement canadien de savoir où et dans quelle mesure les sociétés appartenant à des Canadiens, ou domiciliées au Canada, possèdent des investissements dans la région.

Des renseignements détaillés et à jour sur ces points sont la condition préalable absolue de toute planification utile de l'aide officielle au développement et des services de représentation dans la région. Il est, en outre, d'importance capitale de donner au gouvernement la possibilité d'évaluer l'influence de l'activité privée sur l'ensemble des relations.

Le Comité a été étonné d'apprendre, au cours de ces audiences, que les services concernés ne connaissaient aucune source d'information de cette nature. Au cours des recherches qui s'ensuivirent, le Comité a constaté que le Bureau fédéral de la Statistique collige et collationne un grand nombre de données sur les investissements privés du Canada, sans toutefois, les publier. Le Comité recommande donc que le personnel des services chargés de prendre des décisions soit informé de l'existence de ces renseignements et y ait accès au besoin.